



## SUJETS DU PREMIER TOUR

**2023-2024**

### **Séance n° 1 : Lundi 13 novembre 2023 à 18 heures**

*L'attribution aux agents contractuels de droit privé de l'Office national des forêts du pouvoir de constater des infractions au titre de polices spéciales environnementales méconnaît-elle les droits et libertés que la Constitution garantit ?*

Cons. const., 31 mars 2023, n° 2023-1042 QPC

Rapporteur : M. Kévin Graczyk

### **Séance n° 2 : Lundi 20 novembre 2023 à 18 heures**

*Un Etat méconnaît-il son obligation d'assurer le droit au respect de la vie privée, protégé par l'article 8 de la convention européenne des droits de l'Homme, en refusant de créer une catégorie « sexe neutre » au sein des documents d'identité ?*

CEDH, 31 janvier 2023, aff. n° 76888/17

Rapporteur : Mme Flora Drapp

### **Séance n° 3 : Lundi 4 décembre 2023 à 18 heures**

*Le transport de femmes mineures aux fins de conclure des mariages arrangés, est-il constitutif du délit de traite des êtres humains incriminé par l'article 225-4-1 du code pénal ?*

Crim., 11 mai 2023, n° 22-85.425, publié au *Bulletin*

Rapporteur : M. Philippe Narcy

#### **Séance n° 4 : Lundi 11 décembre 2023 à 18 heures**

*Est-il exclu que le directeur d'une filiale d'un groupe de sociétés, missionné par le groupe en qualité de consultant externe, soit mandaté pour procéder à l'entretien préalable et notifier le licenciement d'un salarié d'une autre filiale du groupe, dont il n'est pas le directeur ?*

Soc., 28 juin 2023, n° 21-18.142, publié au *Bulletin*

Rapporteur : M. Luca Bordas

#### **Séance n° 5 : Lundi 18 décembre 2023 à 18 heures**

*Le salarié titulaire d'une créance en réparation du préjudice de harcèlement moral survenu dans le cadre d'un licenciement est-il recevable à se constituer partie civile du chef d'organisation frauduleuse d'insolvabilité à l'encontre de son employeur ?*

Crim., 5 avril 2023, n° 21-80.478, publié au *Bulletin*

Rapporteur : M. Kévin Graczyk

#### **Séance n° 6 : Lundi 8 janvier 2024 à 18 heures**

*Est-il exclu qu'une fédération sportive interdise à ses licenciés, autres que ceux sélectionnés dans les équipes de France, le port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale, pour le temps et aux lieux des compétitions et manifestations qu'elle organise ?*

CE, 29 juin 2023, *Association Alliance citoyenne et autres*, n° 458088, au *Recueil*

Rapporteur : Mme Flora Drapp

#### **Séance n° 7 : Lundi 15 janvier 2024 à 18 heures**

*Des descendants d'esclaves peuvent-ils obtenir l'indemnisation d'un préjudice transgénérationnel en lien avec la traite négrière et l'esclavage ?*

Civ. 1<sup>re</sup>, 5 juillet 2023, n° 22-13.457, publié au *Bulletin*

Rapporteur : M. Philippe Narcy

### **Séance n° 8 : Lundi 22 janvier 2024 à 18 heures**

*Les dispositions de l'article 56-1-2 du code de procédure pénale qui prévoient que le secret professionnel de l'avocat n'est pas opposable aux mesures d'enquête ou d'instruction relatives à certains délits « sous réserve que les consultations, correspondances ou pièces détenues ou transmises par l'avocat ou son client établissent la preuve de leur utilisation aux fins de commettre ou de faciliter la commission desdites infractions » méconnaissent-elles les droits et libertés que la Constitution garantit ?*

Cons. const., 19 janvier 2023, décision n° 2022-1030 QPC

Rapporteur : M. Luca Bordas

### **Séance n° 9 : Lundi 29 janvier 2024 à 18 heures**

*La clause d'un contrat de travail stipulant qu'en cas de démission, avant une certaine date, le salarié doit rembourser à l'employeur la prime d'arrivée qui lui a été versée concomitamment à sa prise de poste est-elle licite ?*

Soc., 11 mai 2023, n° 21-25.136, publié au *Bulletin*

Rapporteur : M. Kévin Graczyk

### **Séance n° 10 : Lundi 5 février 2024 à 18 heures**

*Les dispositions de l'article 222-23-1 du code pénal, en ce qu'elles incriminent tout acte de pénétration sexuelle ou bucco-génital commis par un majeur sur la personne d'un mineur de quinze ans, ou commis sur l'auteur par le mineur, lorsque la différence d'âge entre le majeur et le mineur est d'au moins cinq ans, méconnaissent-elles les droits et libertés que la Constitution garantit ?*

Cons. const., 21 juillet 2023, décision n° 2023-1058 QPC

Rapporteur : Mme Flora Drapp

### **Séance n° 11 : Lundi 26 février 2024 à 18 heures**

*Le caractère irréfragable de la présomption selon laquelle le vendeur professionnel connaît ou doit connaître les vices de la chose vendue porte-t-il atteinte au droit au procès équitable garanti par l'article 6§1 de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales ?*

Com., 5 juillet 2023, n° 22-11.621, publié au *Bulletin*

Rapporteur : M. Philippe Narcy

**Séance n° 12 : Lundi 4 mars 2024 à 18 heures**

*La déclaration conjointe des ministres français et italien relative à l'exploitation du tunnel du Fréjus est-elle un acte détachable de la conduite des relations internationales de la France, relevant de la compétence de la juridiction administrative ?*

CE, 24 février 2023, *Association "Vivre et agir en Maurienne" et autres*, n° 463543, aux Tables

Rapporteur : M. Luca Bordas

**Séance n° 13 : Lundi 11 mars 2024 à 18 heures**

*En l'absence de stipulation expresse prévue par la police d'assurance, le suicide est-il exclu des contrats garantissant les accidents corporels ?*

Civ. 2<sup>e</sup>, 9 février 2023, n° 21-17.681, publié au *Bulletin*

Rapporteur : M. Kévin Graczyk

**Séance n° 14 : Lundi 18 mars 2024 à 18 heures**

*Le respect de la vie personnelle des salariés fait-il obstacle à la communication à une salariée, sur le fondement de l'article 145 du code de procédure civile, des bulletins de salaires de ses collègues de sexe masculin occupant des postes de niveau comparable au sien, afin d'établir la preuve d'une inégalité salariale ?*

Soc., 8 mars 2023, n° 21-12.492, publié au *Bulletin*

Rapporteur : Mme Flora Drapp

**Séance n° 15 : Lundi 27 mars 2024 à 18 heures**

*La loi répressive nouvelle plus douce entrée en vigueur postérieurement à la décision frappée de pourvoi peut-elle être utilement invoquée devant le juge de cassation ?*

CE, 7 octobre 2022, *Société KF3 Plus*, n° 443476, au *Recueil*

Rapporteur : M. Philippe Narcy

**Séance n° 16 : Mercredi 3 avril 2024 à 10 heures**

*La circonstance que le salarié qui dénonce des faits de harcèlement moral ne les ait pas qualifiés comme tels lors de cette dénonciation le prive-t-il du bénéfice de la protection légale contre le licenciement tiré d'un grief de dénonciation de faits de harcèlement moral ?*

Soc., 19 avril 2023, n° 21-21.053, publié au *Bulletin*

Rapporteur : M. Luca Bordas

**Clôture du premier tour : Mercredi 3 avril 2024 à 18 heures** – *Annonce des candidats retenus au deuxième tour suivie d'un cocktail organisé par l'Ordre en présence d'un invité.*